



**Vous êtes nouveau diplômé ?
Vous arrivez dans notre département ?**

**Le Conseil départemental
des masseurs-kinésithérapeutes du Doubs vous souhaite la bienvenue !**

Chère Consœur, Cher Confrère,

Pour obtenir l'autorisation d'exercer la profession de masseur-kinésithérapeute dans le département du Doubs, vous devez tout d'abord :

- **Faire la démarche de vous inscrire au Tableau de l'Ordre auprès du Conseil départemental des masseurs-kinésithérapeutes du Doubs.**

Vous serez inscrit dans le Doubs si ce département :

- est celui où vous déclarez l'activité libérale la plus importante,
- est celui de votre domicile (si vous êtes uniquement remplaçant dans le secteur libéral),
- est celui de votre adresse professionnelle en tant que salarié.

LE CIRCUIT DE VOS DEMARCHES

Prendre rendez-vous 2 semaines avant le début d'activité auprès de la CPAM du Doubs, Service des Relations avec les Professionnels de Santé (RPS) à BESANCON : Tél. 0811 70 90 25 - de 8h30 à 16h30 / courriel : rps@cpam-doubs.cnamts.fr (afin d'effectuer les démarches de l'étape 3 suivante)	
CIRCUIT A EFFECTUER	LES PIECES A FOURNIR EN FONCTION DES ORGANISMES
1 ORDRE DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES DU DOUBS	<p>Pour connaître le détail des pièces exigées en fonction de votre situation de demandeur, veuillez contacter le secrétariat du Conseil du Doubs :</p> <ul style="list-style-type: none">☎ 03.81.83.21.33✉ cdo25@ordremk.fr🌐 http://doubs.ordremk.fr <p>⇒ Lorsque votre dossier sera complet, le Conseil de l'Ordre du Doubs vous délivrera une attestation de préinscription au tableau à présenter obligatoirement à l'ARS et à la CPAM.</p>
2 A.R.S. (Agence Régionale de Santé)	<p>Procédure d'enregistrement des professionnels de santé sur le répertoire ADELI par INTERNET uniquement, 1 mois avant la date d'installation :</p> <ul style="list-style-type: none">- Se rendre sur le site de l'ARS de Franche Comté : ars-fc-adelis@ars.sante.fr- Aller dans le répertoire ADELI <p>La procédure d'inscription détaillée est disponible en cliquant sur le lien « Voir les informations concernant le répertoire ADELI ».</p> <ul style="list-style-type: none">- Télécharger le document correspondant à votre profession dans la rubrique « Documents à télécharger », le compléter et le retourner à l'adresse : ars-fc-adelis@ars.sante.fr accompagné des pièces justificatives :○ copie de la pièce d'identité○ copie des diplômes○ attestation de préinscription délivrée par l'Ordre. <p>Préciser dans l'objet de votre mél le département où vous travaillez, ainsi que votre demande (enregistrement ou changement de situation).</p> <p>Compter un délai de 15 jours pour obtenir un numéro ADELI.</p>
3 C.P.A.M. (pour l'exercice libéral)	<p>Se munir de :</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ L'attestation de préinscription délivrée par l'Ordre,⇒ L'attestation d'inscription au fichier ADELI, délivrée auparavant par l'ARS,⇒ Le bordereau de la carte CPS délivré au préalable par l'ARS,⇒ L'original du diplôme. Pour les diplômes étrangers, prévoir sa traduction en français ainsi que l'autorisation ministérielle d'exercer,⇒ La carte Vitale ou l'attestation de droits correspondante⇒ Un RIB, RICE ou RIP. <p>Pour les masseurs-kinésithérapeutes désirant exercer en Société Civile Professionnelle ou en Société d'Exercice Libéral, les pièces suivantes sont à fournir en plus des pièces précitées :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ L'attestation d'inscription de la SCP, SEL ou SELARL délivré par l'ARS,▪ Un RIB ou RIP de la Société. <p>Délai de délivrance de la CPS : 15 jours en moyenne</p>
4 U.R.S.S.A.F.	Déclaration de votre activité professionnelle libérale. Un accueil coordonné est proposé le jour du rendez-vous CPAM.
5 CARPIMKO	Organisme de retraite obligatoire pour les MK exerçant une activité libérale.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES
DU DOUBS**



70 boulevard Léon Blum
25000 BESANCON

Tél. 03.81.83.21.33

cdo25@ordremk.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 8h00 à 12h00

C.P.A.M. du Doubs

Relations Professionnels de Santé

2 rue Denis Papin - 25000 BESANCON

Tél. 0811.70.90.25 -

courriel : rps@cpam-doubs.cnamts.fr

Horaires d'ouverture : 8h30 – 16h30

Sur rendez-vous

A.R.S. (Agence Régionale de Santé)

3 avenue Louise Michel - 25000 BESANCON

Tél. 03.81.65.58.17

courriel : ars-fc-adeli@ars.sante.fr

U.R.S.S.A.F

2 rue Denis Papin
25000 BESANCON

Tél. 39 57

CARPIMKO

6 place Charles de Gaulle
78882 ST-QUENTIN EN YVELINES Cedex
www.carpimko2.com

Tél. 01.30.48.10.00